Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 31 mai 2017 à Moustiers Sainte Marie

<u>Présents</u>: Eliane BARREILLE: Conseil Régional PACA; Bernard CLAP: Trigance; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Jean-Pierre BAUX: Gréoux les bains; Bernard MAGNAN: Valensole; Jacques ESPITALIER, Quinson; Antoine FAURE: Aups; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Jean-Paul GOLE: Castellane; Annick BATTESTI: La Bastide; Nathalie PEREZ-LEROUX: Conseil départemental du Var; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Magali STURMA-CHAUVEAU: Rougon

Ont donné pouvoirs : Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau du 26 avril 2017 à Esparron de Verdon

Programme opérationnel Convention SCP

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la SCP signée en 2008, qui prévoit notamment la participation de la SCP à l'autofinancement communal des stations d'épuration, les membres du Bureau valident :

- le programme triennal 2017-2020 et l'annexe annuelle 2017.
- l'élargissement du périmètre de la convention aux communes adhérentes au syndicat mixte au titre de la compétence «gestion globale du grand cycle de l'eau »
- la convention entre la DLVA, la SCP et le Parc du Verdon relative à la participation financière de la SCP à hauteur de 116 358€, soit 50% de l'autofinancement résiduel, pour la station d'épuration de la commune d'Allemagne en Provence.

3. Organisation de la présence du Parc du Verdon aux 50 ans des Parcs à Bercy en octobre

Les membres du Bureau valident la participation du Parc à l'évènement et la prise en charge de frais qui doivent notamment se mutualiser à l'échelle de l'interparcs régional :

- délégation de 3 à 4 agents du Parc dont la Direction qui se relayeront sur le stand et l'organisation
- prise en charge potentielle d'une partie de l'autofinancement de l'opération en interparcs en fonction de l'enveloppe disponible auprès de l'association des parcs régionaux de PACA dont le montant sera confirmé ultérieurement lors d'une prochaine rencontre du réseau régional.

Edition d'une carte valorisant l'offre de randonnée du site classé des Gorges

Pour faire suite à la fermeture du sentier des pêcheurs, et afin de proposer une offre alternative à ce circuit très fréquenté, les membres du Bureau valident le principe de réalisation d'une carte valorisant l'offre de randonnée du site classé des Gorges, en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique 04. Cette carte sera vendue au prix unitaire de $4 \in l$ 'unité et $140 \in l$ e lot de 50.

5. <u>Validation de la note de positionnement stratégique sur le tourisme durable dans les Parcs de PACA</u>

Les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur travaillent en interparc sur les thématiques du tourisme durable depuis l'année 2008. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient cette démarche avec des financements réguliers accordés pour les stratégies touristiques (CETD volet 1) et la qualification des professionnels du tourisme durable (CETD volet 2 et marque Parc). Cette collaboration en interparc a progressivement pris de l'ampleur pour aboutir à la création de 1,7 ETP (financés à 95% par la Région), dont un poste basé aux Alpilles.

Durant les derniers mois, les chargés de mission tourisme et les chargés de projet interparc, les directeurs et les présidents des 7 PNR de Provence-Alpes-Côte d'Azur et 2 projets de Parc ont menés une réflexion globale sur le rôle des PNR dans le paysage touristique de la région, les projets menés à ce jour, la vision et les ambitions communes ainsi que sur les objectifs opérationnels pour les années à venir. Ce travail a donné naissance à une note de positionnement stratégique sur le tourisme durable intitulé « Un autre tourisme s'invente dans les PNR de Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

Cette note de positionnement, validée en séance par les membres du Bureau, a pour but :

- -De se doter d'un discours commun et cohérent face aux partenaires et financeurs régionaux (p.ex. dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma régional de développement touristique)
- -D'exprimer les ambitions des Parcs au niveau éco-tourisme dans un paysage institutionnel en mutation
- De formuler des objectifs opérationnels communs pour 2020 comme fil conducteur pour les différents projets inter-parc tourisme en cours (Chemins des Parcs, postes mutualisés,...) et à venir et renouveler.

6. Convention de partenariat avec la commune de St Julien le Montagnier

Les membres du Bureau valident la convention de partenariat avec la commune de St Julien le Montagnier qui prévoit une participation des agents de St Julien à la formation des écogardes, un encadrement par le coordinateur des écogardes et par le chef de l'équipe Sud, le prêt d'uniformes d'écogardes, la mise en œuvre des protocoles de comptages, la remise d'un rapport des écogardes à la commune en fin de saison, etc.

7. Convention de partenariat avec Radio Verdon 2017

Les membres du Bureau valident le renouvellement du partenariat avec l'association Radio Verdon pour 2017 pour un coût de 3000 €, financé en direct par le Parc, qui permet d'une part, d'assurer une présence du Parc sur les fréquences de Radio Verdon en donnant la parole à l'ensemble de ses constituants (citoyens, élus, entrepreneurs, associations, partenaires...) et d'autre part, de contribuer à la pérennité d'une radio associative génératrice d'emploi, et média incontournable sur le territoire.

8. Non renouvellement d'adhésions

Compte tenu du contexte financier et dans un souci de réduction des charges de fonctionnement de la structure, les membres du Bureau décident de ne pas renouveler les adhésions auprès de l'Observatoire des galliformes de Montagne (950 €/an) et d'ALPARC - réseau alpin des espaces protégés (1500 €/an)

9. <u>Adhésion à la fédération française des professionnels de la pierre sèche</u> Point ajourné

10. Remboursement par l'association du réseau inter-parcs

Les membres du Bureau décident de solliciter le remboursement des frais de Pierre Vétillard pour 334,43 € auprès de l'association du réseau inter-parcs PACA.

11. Demandes de subventions :

■ <u>Les tours du Verdon – GR de Pays®-animation-2017 – modification du plan de financement</u>

Dans le cadre d'un accord récent entre l'Etat et la Région sur un certain nombre de décroisements de crédits sur divers espaces valléens, les membres du Bureau valident le plan de financement modifié comme suit : Coût total TTC : 31 750 € / Etat-FNADT (CIMA) : 25 400 € / Autofinancement : 6 350 €

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales à Moustiers Sainte Marie, le 7 juin 2017



